LEKHA DODI State - קוכות

Yéchivat Torat H'aïm CEJ, 31 Av. Henri Barbusse 06100 NICE - 04 93 51 43 63 www.cejnice.com

Le mot du RAV

« Le Jour d'Affection »

 ${f B}$ amidbar 29-35 « Le 8em jour, il y aura une fête de Atsérète – clôture, vous ne ferez aucune œuvre servile ».

Rachi explique : c'est un temps d'amour, « Restez encore un peu chez moi », comme des enfants qui prennent congé de leur père, lequel leur dit : « Votre départ m'est pénible, Restez encore un jour ! ».

Ainsi, le jour de Chémini Atseret est un jour privilégié pour Hachem, au cours duquel Il exprime toute son affection pour ses enfants : « Restez encore un jour ».

Depuis Roch Hachana, nous avons été réveillé de notre torpeur par le son du Chofar et nous sommes investis sur le chemin de la Téchouva. A Kippour, Hachem nous a purifié de nos fautes.

A Soukkot, nous sommes placés sous la Protection divine. Avec le Etrog, le Loulav, les trois Hadassim, les deux Aravot, qui symbolisent le corps de l'homme et tout le peuple d'Israël. Nous avons proclamé le Hallel, c'est-à-dire la Gloire divine ; Car sa bonté s'est imposée sur nous.

C'est ce **jour d'affection** que nos Sages ont choisi pour établir la prière de la pluie, où nous sollicitons la Bonté divine nous octroyant des pluies abondantes de bénédiction.

Afin d'éviter la difficulté de la séparation, nos Sages ont institué la joie de Simh'at Tora.

Chémini Atseret ne compte aucune mitsva particulière, à part, bien sûr, la joie d'être ensemble avec Hachem. C'est le jour que les Sages ont choisi pour achever la lecture de la Tora et commencer la lecture de la paracha de Béréchit.

Simh'at Tora c'est la joie de la Tora. Depuis le Don de la Tora sur le mont Sinaï, c'est le seul trésor divin indestructible, un Trésor fabuleux qui nous accompagne dans tous les exils, et qui anime notre vie, et qui reconstruit la Terre d'Israël par l'épanouissement de la Tora, par les grandes Yéchivot.

« ALORS RESTONS ENCORE UN JOUR !!! LE JOUR D'AFFECTION DIVINE ».

H'AG SAMEAH'

RAV MOCHE MERGUI ROCH HAYECHIVA

CHABAT CHEMINI ATSERET – SIMH'AT TORA 22 Tichré 5767 / 14 Octobre 2006

Hadlakat Nérot Sortie de Chabbat 18h33 19h32

SIMH'AT TORA

14 Octobre (au soir) / 15 Octobre 2006

Hadlakat Nérot Motsaé de la fête 19h32 19h30

La puissance de la Téchouva (repentir) et la fête de Souccot

La Tora recommande à l'Homme de faire Téchouva de ses fautes. C'est dans le livre de Dévarim chapitre 30 que nous trouvons les textes correspondant à cette mitsva. De nombreux ouvrages ont été écrits à ce sujet. Citons les Hilh'ot Téchouva du Rambam (Maimonide) et Chaaré Téchouva (Les Portiques de la Téchouva) de Rabénou Yona. Leur but est essentiellement de nous expliquer : comment fait-on Téchouva? Cependant on peut se poser la question : pourquoi doit-on faire Téchouva? Quel est le sens réel de la Téchouva? La Téchouva est-elle pour D'IEU ou pour l'Homme ?!

K est dit dans le verset (Dévarim 32-4): « Son œuvre est parfaite, toutes ses voies sont justice, D'IEU de fidélité, point d'iniquité, Il est juste et droit ». La Tora fait là allusion à la "midate hadin'' - la justice divine, un des attributs du comportement divin vis-à-vis de l'Homme (voir Ramban). Rachi commente : malgré Sa puissance Il inflige un châtiment à ceux qui enfreignent Sa volonté, mais Il ne l'envoie pas avec violence, seulement avec justice; car Son œuvre est parfaite. « D'IEU de fidélité » : pour payer aux justes leur piété dans le olam aba, et bien qu'Il retarde l'échéance Il tiendra finalement sa parole. « Point d'iniquité": les méchants aussi Il les récompense de leurs bonnes actions en ce monde. « Il est juste et droit »: tous reconnaissent la rectitude de son jugement et ceci est correct et droit de leur part. Juste de l'avis des créatures, cela est droit et séant de reconnaître Sa justice.

Le Ramh'al au 4em chapitre de son ouvrage Mésilat Yécharim explique: Un des moyens pour accéder à la "zéhiroute" – la prudence à nos actions!, c'est de méditer s'ils sont convenables ou non; c'est de prendre conscience du jugement divin, de sa précision et de sa rigueur. Ainsi nos maîtres nous enseignent que l'Homme devra donner des comptes sur tout ce qu'il a fait durant, même sur les plus petites choses tel que les paroles qu'il aurait eues avec sa femme (H'aguiga 5). Nombreux sont les exemples dans la Tora qui illustrent ce principe du jugement divin, le "dikdouk hadin". La perfection et la précision du jugement. Et cela en bien comme en mal. Pour recevoir salaire sur les bonnes actons et punition sur les mauvaises. La règle

étant ''mida keneged mida''. Et cela sans faire de différence entre les justes et les méchants (Sifri).

Daprès cela, le Ramh'al se pose la question : quel est le sens de la miséricorde divine midate harah'amim? Il développe l'idée suivante: « la rah'amim a, entre autre, pour but de demander à D'IEU qu'Il laisse la possibilité à l'Homme de faire Téchouva, et que cette Téchouva fasse disparaître la faute. Le déracinement de la volonté d'avoir fauté akirate haratson, fasse disparaître l'action – akirate hamaassé; comme si cet acte n'avait jamais été commis (NB: puisqu'il y a déracinement de la volonté de cet acte...). C'est-à-dire : le sens de la rah'amim n'est pas de demander à D'IEU qu'il soit indulgent, mais plutôt qu'Il laisse la possibilité à l'Homme de faire disparaître sa faute ce qui ne laissera plus, bien évidemment, de place au châtiment divin (NB: on peut donc mieux comprendre la halah'a interdisant de rappeler au baal téchouva – celui qui s'est repenti – son passé, car étant donné qu'il a fait téchouva sa faute n'existe plus, comment pourrait-on alors lui dire: hier tu as fauté, ceci n'étant pas vrai puisque sa faute n'existe plus !...) ». Le sens de la rah'amim – miséricorde divine - c'est donc d'accorder au fauteur le moven d'effectuer un travail d'élimination de sa faute!

Le jour de Kipour nous récitons 26 fois les "youd guimel midote harah'amim" (13 attributs de miséricorde divine). Le sens n'est pas de demander à D'IEU qu'il soit Lui miséricordieux, Il l'est! Mais c'est plutôt qu'Il me laisse à moi – l'Homme – la possibilité d'être rah'amim!

Chapitre 2-2) explique que la *Téchouva* consiste en 4 points essentiels : « 1) abandonner la faute et l'ôter de son esprit – azivate hah'ète, 2) accepter sur soi de ne plus jamais recommencer – kabala léatid, 3) regretter la faute commise – néh'ama ou h'arata, 4) le vidouye – l'expression orale de la Téchouva. D'IEU doit alors pouvoir témoigner sur cette personne qu'elle ne reviendra plus jamais sur cette faute! ». Arrêtons-nous sur cette dernière phrase. Que représente ce témoignage de D'IEU? D'où le Rambam a-t-il appris cette notion? (voir également le Kessef Michné et le Leh'em Michné). Il semblerait que le Rambam place D'IEU au premier rang de la Téchouva de l'Homme. Le premier 'intéressé' par

la *Téchouva* de l'Homme c'est D'IEU. Cela pourrait peut-être s'expliquer par une autre halah'a du Rambam (Déote 1 – 5,6) où il commente la mitsva active ''véhalah'ta bidrah'av''. commandement consiste à ressembler à D'IEU dans tous ses comportements, rah'oum (miséricordieux), h'anoune (grâcieux), kadoch (saint), tsadik (juste), tamim (intègre) etc. L'Homme qui a été créé à l'image de D'IEU - tselem élokim - a le devoir de ressembler à D'IEU dans tous ses agissements. Ceci est le sens même des prières de Kipour. Invoquer la miséricorde divine c'est demander à D'IEU qu'Il me laisse la possibilité de lui ressembler! Moché Kordovéro dans son livre Tomère Dévora -Le Palmier de Dévora, développe comment ces 13 attributs se traduisent chez D'IEU et comment doivent-elles se trouver concrètement dans la Téchouva de l'Homme. Ceci serait peut-être l'explication des paroles du *Rambam*. Le témoignage divin de la Téchouva totale de l'Homme, c'est-àdire : D'IEU doit se reconnaître dans la Téchouva de l'Homme. Si l'Homme s'engage à ressembler à son créateur, son créateur peut alors s'identifier à lui.

En pourrait rajouter que cela est aussi la raison pour laquelle nous devançons Roch Hachana à Kipour. Roch Hachana étant le jour de prise de conscience de la grandeur divine et de tous ses attributs de par lesquels Il règne et dirige le monde. Seulement après cette connaissance de D'IEU, l'Homme peut s'engager, le jour de Kipour, à Lui ressembler. Accepter sur soi de ressembler à D'IEU c'est d'abord d'apprendre à le connaître. Ceci est le sens même du jugement divin: Il se conduira avec moi de la même façon que j'ai accepté sur moi de lui ressembler. C'est comme je me comporte avec mon entourage que D'IEU se comporte avec moi!!!

Øaprès cela on peut comprendre le sens de la simh'a – joie – propre à la fête de Souccot. On sort de Roch Hachana et de Kipour et on n'a pas le temps de se préparer à Souccot. On aurait préféré fêter Souccot un autre moment de l'année puisque les Enfants d'Israël sont restés 40 ans dans les souccot. Il faut aussi faire remarquer que la fête de Souccot est appelée ''h'ag'' sans autre adjectif tel Pessah' et Chavouot. Comme si la mitsva de Souccot était tout simplement de faire la fête, d'être joyeux. Souccot est appelé dans nos prières ''zéman simh'aténou'' − la période de notre joie. La Tora nous dit bien « vous vous réjouirez » (Vayikra 23-40). Il semblerait que la joie et la tristesse sont, d'ordinaire, des sentiments auxquels on ne peut pas se préparer (ce n'est pas

toujours le cas...), ils sont ressentis d'une manière impromptue après une situation vécue, donc proportionnellement à l'évènement qui les a précédé et qui les a fait naître. Ainsi Souccot est la joie qui résulte de Roch Hachana et Kipour. Ces jours redoutables doivent délivrer à l'Homme un sentiment de joie. Cette joie sera proportionnelle au vécu de ces jours. Bien que Roch Hachana et Kipour soient des jours de jugement divin et de grande Téchouva, l'Homme ne doit pas en ressentir une angoisse mais au contraire une joie! (Rav Hirch zal sur Vayikra 23-34). Généralement la joie est un sentiment de bienêtre, de confort, voire de satisfaction, que l'Homme éprouve. Comme nous l'avons expliqué Roch Hachana et Kipour ont pour but de se rapprocher au maximum de D'IEU jusqu'à lui ressembler. Cela même dégage une Joie à l'Homme qui retrouvera dans son fort intérieur et dans son être le plus intime, son origine et sa juste place (puisque créé à l'image – à la ressemblance du comportement – de D'IEU).

L'Homme qui a fait jusque là le travail de se rapprocher de D'IEU, et plus encore d'apprendre à lui ressembler (selon ses capacités – kéfi koh'o comme le dit le Rambam), va maintenant durant la fête de Souccot, VIVRE cette dimension en s'installant dans les bras de D'IEU c'est-à-dire: la Soucca. Immerger totalement dans cette soucca, y faire pénétrer tout son quotidien: son repas, son repos, etc. Tout se qui concerne la vie de l'être humain est maintenant, et pour toujours, tenu par la main de D'IEU...

H'AG SAMEAH'!

Rav Imancuel Mergui Roch Kolel

*

vous pouvez retrouver le Lekha Dodi sur www.cejnice.com ainsi que nous écrire ou réagir à l'adresse raymergui@cejnice.com

La Prière – הפילה: Cause et Effet D'après Rav H'aïm Fridlander zal « Sifté H'aïm – Midote II » page 145

Le roi Salomon s'exprime en ces termes à propos de la prière (*Michlé* 15-8) : « L'offrande des mécréants est une abomination envers D'IEU, et la prière des justes est sa volonté ». Le *Maharal* remarque : « à propos du mécréant il est dit ''offrande'' et pour le juste il est dit ''prière''. Le roi Salomon nous indique que même si le mécréant ne demande rien à D'IEU mais Lui offre un sacrifice, celui-ci est également abomination. Et pour le juste, même s'il n'offre rien à D'IEU et ne fait que Lui demander ses propres besoins c'est cela même la volonté divine ».

D'IEU répugne l'offrande du mécréant car son offrande n'est pas un don – *nétina* mais une façon de mieux recevoir - *kabala*. Par contre la prière du juste, bien qu'elle puisse paraître comme étant son seul intérêt personnel, en réalité c'est un don qu'il fait à D'IEU, car tel et la volonté divine, qu'on Lui adresse nos besoins.

Pour approfondir cette idée il faut revenir sur la définition de base de la prière. Nos Sages au traité *Taanit* 2a enseignent : « "Afin de Le servir de tout votre cœur" – qu'est-ce que le service du cœur ? C'est la *Téfila* ». Le *Maharal* s'étonne : comment la *Téfila* peut-elle être qualifiée de service – *avdoute*, voilà qu'à travers la prière l'Homme demande à D'IEU ce qu'il a besoin, il attend un retour, il n'est donc pas au service de D'IEU (NB: c'est plutôt D'IEU qui est au service de l'Homme!) ? La prière est de ce fait l'opposé de la servitude. L'idée de service sous entend bien la soumission de l'esclave au maître, celui-ci doit tout à son maître et le maître ne lui doit rien ; quand bien même le maître nourrit l'esclave il ne le fait pas en tant que devoir mais uniquement par intérêt. Dés lors comment est-il possible de comparer la prière à la servitude, puisqu'à travers elle l'Homme attend que D'IEU réponde à ses attentes ?

Le *Maharal* répond : « A travers la *Téfila* l'Homme se livre à D'IEU, il Lui demande tout ce dont il a besoin, ce qui prouve bien que l'Homme ne peut subvenir à ses besoins sans l'intervention divine. En ce fait l'Homme 'appartient' à D'IEU, dépendre est synonyme d'appartenance. Demander c'est dépendre et dépendre c'est appartenir ».

Bien qu'apparemment les demandes de la *Téfila* paraissent comme une attente à nos besoins, elles sont en réalité un don – *nétina*, ce qui veut dire que notre demande à D'IEU démontre notre dépendance de D'IEU, tel l'esclave qui n'a rien de lui-même et a tout de son maître. La *Téfila* c'est l'expression de cette dépendance : [NB: D'IEU est la Cause et nous sommes l'Effet], c'est se donner à D'IEU!

Nous pouvons alors mieux comprendre la différence entre le mécréant et le juste. Le mécréant "offrant" à D'IEU ne s'y soumet pas, il ne prend pas conscience de l'origine de son état. Bien au contraire il a l'impression d'offrir un cadeau à D'IEU. Son offrande n'est pas non plus propre de pensées étrangères puisqu'il espère qu'en échange de son cadeau D'IEU répondra à ses requêtes. Par conséquent ce n'est pas un don mais une réception (une prise). Il donne pour mieux recevoir. C'est l'abominable offrande du mécréant. Pire encore lorsqu'il obtiendra ce qu'il voulait il attribuera sa réussite à son énergie propre ne reconnaissant pas sa dépendance en l'origine absolue (NB: ce qui est tout de même paradoxal, d'un coté le mécréant offre à D'IEU un cadeau pour mieux recevoir – c'est donc qu'il a besoin de D'IEU, mais en même temps il ne reconnaît pas cette dépendance. Il y a contradiction entre son Action et son Esprit... c'est ça le mécréant...).

Il n'en n'est pas ainsi pour le juste. L'intention profonde du juste est de donner à D'IEU puisqu'il a conscience de sa dépendance en la Cause première et divine.

A travers cette idée nous pouvons mieux comprendre l'idée de nos Sages de comparer la *Téfila* aux *Korbanote* – sacrifices. Le *Korban* c'est approcher à D'IEU son argent et de donner à D'IEU une partie de soi même, comme écrit Ramban. Avec le *korban* l'Homme exprime son appartenance à la Cause. [NB: C'est là le sens même de la Téfila: rattacher l'Effet à la Cause].

vous voulez dédier le Lekha Dodi ou offrir sa parution contactez nous au 06:16:07:23:74